

SYNCHRONY MARKET FUNDS

- **Synchrony Swiss Government Bonds**
- **Synchrony Optimised SPI®**
- **Synchrony Swiss Equity**
- **Synchrony High Dividend Swiss Stocks**
- **Synchrony All Caps CH**
- **Synchrony Small & Mid Caps CH**
- **Synchrony Europe Equity**
- **Synchrony US Equity**
- **Synchrony Emerging Equity**

Fonds de droit suisse de la catégorie « Autres fonds en placements traditionnels » Modification du contrat de fonds

La direction du fonds et la banque dépositaire ont décidé, sous réserve de l'approbation de la FINMA, de modifier le contrat de fonds. Un résumé des principales modifications est publié ci-après. Le texte intégral de ces modifications, ainsi que le nouveau prospectus avec contrat de fonds intégré et les informations clés pour l'investisseur, sont disponibles gratuitement auprès de la direction du fonds.

Les porteurs de parts sont informés que l'examen et le contrôle par la FINMA sous l'angle de la conformité à la loi porteront uniquement sur les modifications mentionnées sous chiffre 1 ci-dessous (art. 41 al. 1 et 2^{bis} OPCC).

Les porteurs de parts peuvent faire valoir, dans les 30 jours suivant cette publication, leurs objections contre les modifications du contrat de fonds auprès de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA, case postale, 3003 Berne, ou demander le rachat en espèces de leurs parts selon les conditions et les délais du contrat de fonds.

1. Dénomination du compartiment Synchrony Emerging Equity

A la demande du promoteur et gestionnaire, la dénomination du compartiment sera modifiée de *Synchrony Emerging Equity* en *Synchrony High Growth Economies Equity*.

2. Calcul et publication des valeurs nettes d'inventaire

Le contrat de fonds et le prospectus seront modifiés afin de prévoir que les valeurs nettes d'inventaire et les quotes-parts des classes de parts pourront aussi être calculées et publiées à des dates où il n'y a pas d'émission ni de rachat de parts. Ces calculs et les publications sur la plateforme électronique www.swissfunddata.ch et sur le site internet www.gerifonds.ch auront lieu à des fins de calculs et mesures de la performance ou de calculs de commissions exclusivement et ne pourront, en aucun cas, servir de base à des ordres de souscription ou de rachat de parts.

Les prix déterminants pour les souscriptions et rachats de parts de tous les compartiments de l'ombrelle resteront donc ceux calculés et publiés chaque jour ouvrable bancaire, du lundi au vendredi.

Direction du fonds :
GERIFONDS SA, Rue du Maupas 2, 1004 Lausanne

Banque dépositaire :
Banque Cantonale Vaudoise, Lausanne